Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072037-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 18

Pouvoirs : De *VACHER Florence* à *GAYAT Nathalie*

Absent(es)ou excusés : 0

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Convention d'occupation du domaine public

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/07.20/37

Séance du 20 juillet 2026
Procès-verbal affiché le 27 juillet 2026
Convocation du Conseil Municipal le 15 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : MENTIGAZZI Christelle

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT, compétence générale du conseil municipal.

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT, pouvoirs d'administration du maire

Vu l'article L. 2122-22, 5° du CGCT, délégation au maire pour les louages de choses d'une durée maximale de 12 ans ;

Vu l'article R. 2122-1 du CG3P, occupation du domaine public consentie par décision unilatérale ou par convention ;

Vu l'article L.2125-1 du CG3P, caractère onéreux de toute occupation du domaine public et ses dérogations

Vu l'article L.2125-3 du CG3P, fixation des redevances d'occupation

Article 1 : D'approuvé le modèle de convention d'occupation de locaux et espaces communaux ci-annexée.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire a signé les conventions d'occupation de locaux et espaces communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de,

- **APPROUVE,** le modèle de convention tel qu'annexé,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072037-DE

- **DONNE,** délégation au Maire pour signer ladite convention avec chaque occupant dans le cadre prévu par l'article L.2122-22 du CGCT alinéa 5,

- **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX,
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 21 juillet 2026

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES (Isère)